



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5824^e séance

Mardi 22 janvier 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ettalhi	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M ^{me} Mladineo
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 21 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/31)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 21 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/31)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, de Cuba, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Pakistan, de la République arabe syrienne et de la Slovénie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cohen (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 janvier 2008 qui sera publiée sous la cote S/2008/32 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 22 janvier 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lynn Pascoe à prendre place à la table du Conseil.

J'informe également le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne une lettre datée du 22 janvier 2008, dans laquelle il demande que l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, soit invité, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Yahya Mahmassani, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/31, qui contient une lettre datée du 21 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je donne à présent la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : La crise qui sévit dans la bande de Gaza et le sud d'Israël connaît une

escalade dramatique depuis mardi dernier, 15 janvier 2008. Il faut en voir l'origine dans les attaques quotidiennes menées à la roquette ou au mortier par plusieurs groupes de militants de Gaza contre des zones résidentielles civiles israéliennes, et dans les attaques militaires régulières des Forces de défense israéliennes (FDI) contre et dans Gaza. Les restrictions sévères imposées par Israël aux passages vers Gaza, sous le prétexte de mettre fin aux tirs de roquettes, en sont un autre facteur important.

Les FDI ont pénétré dans la bande de Gaza mardi, le 15 janvier, et ont livré des combats acharnés avec des militants du Hamas, impliquant des opérations aériennes et avec des chars de la part des Israéliens. Le Hamas a revendiqué des attaques par des tireurs embusqués et à la roquette contre Israël.

Depuis lors, on a dénombré plus de 150 attaques à la roquette et au mortier contre Israël, blessant 11 Israéliens, et une attaque par tireur embusqué qui a entraîné la mort d'un ressortissant équatorien dans un kibboutz en Israël.

Quarante-deux Palestiniens ont été tués et 117 blessés par les FDI, qui ont lancé huit incursions terrestres, 15 frappes aériennes et 10 missiles sol-sol la semaine passée. Parmi les morts figurent des civils palestiniens, qui ont été tués lors d'affrontements terrestres entre les FDI et des militants ou dans le cadre de frappes aériennes et d'assassinats ciblés israéliens.

Ces derniers jours ont connu une diminution sensible de la violence, notamment pour ce qui est de tirs de roquette et des incursions de FDI. Depuis les premières heures du jour ce matin et jusqu'à 14 heures locales, une roquette a atterri dans un champ et trois obus de mortier ont été tirés; il n'y a eu aucune incursion ni opération des FDI. La situation reste néanmoins hautement explosive.

Le Secrétaire général a exprimé sa vive préoccupation face à ce bain de sang et appelé à ce qu'il soit mis un terme immédiat à la violence. Il a insisté sur la responsabilité qui incombe à toutes les parties de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et de ne pas mettre les civils en danger.

Les tirs aveugles de roquettes et de missiles vers des agglomérations civiles et des points de passage sont parfaitement inacceptables. Nous persistons à les condamner sans réserve. Ces attaques terrorisent les communautés israéliennes proches de Gaza, en

particulier dans la ville de Sderot. Elles font également courir des risques au personnel humanitaire qui opère aux points de passage. Elles sont un phénomène régulier depuis bien avant le désengagement d'Israël, causant des pertes civiles, des dégâts matériels, des fermetures d'écoles et de graves pathologies post-traumatiques. Plus de 100 000 Israéliens vivent à portée des roquettes Qassam standard.

Nous sommes en outre inquiets que le caporal Gilad Shalit des FDI soit encore retenu prisonnier à Gaza et que le Hamas continue de refuser l'accès au Comité international de la Croix-Rouge, en violation du droit international humanitaire. Nous restons préoccupés par les accusations de contrebande d'armes et de matériel vers Gaza.

Nous appelons également au strict respect du droit international humanitaire par Israël et ses forces armées. Je me dois de dire avec fermeté que l'occupation israélienne – y compris s'agissant de Gaza – comporte des obligations claires en vertu du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève.

Nous sommes conscients des préoccupations sécuritaires d'Israël. Nous notons également qu'il souligne qu'en ayant recours à la force militaire, il ne cible pas les civils, et qu'il affirme avoir soin d'éviter les pertes civiles. Cependant, Israël est tenu de ne pas prendre de mesures disproportionnées, ni mettre en danger les civils, et doit mener des enquêtes approfondies sur les incidents qui ont fait des victimes civiles et veiller à ce que les responsables rendent des comptes. Je veux aussi réaffirmer que la position de principe fondamentale de l'ONU, qui est de s'opposer aux exécutions extrajudiciaires, est renforcée par la fréquence à laquelle les opérations de ce type sont menées dans des zones civiles densément peuplées. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général a appelé Israël, à plusieurs reprises, à faire montre de la plus grande retenue.

Les points de passage de Gaza sont généralement restés fermés depuis la prise de pouvoir par le Hamas en juin 2007, sauf aux importations destinées à répondre aux besoins humanitaires élémentaires. Par rapport à la première moitié, déjà précaire, de 2007, les importations vers Gaza ont chuté de 77 %, et les exportations depuis Gaza de 98 %. La plupart des Palestiniens ne peuvent pas sortir de Gaza; des exceptions sont faites pour des étudiants et des -

travailleurs humanitaires, ainsi que pour certains cas médicaux spécifiques uniquement.

De vastes projets de construction de l'ONU, qui pourraient créer des emplois et des logements pour les habitants de Gaza, dont certains ont été mis à la rue par des opérations des FDI, sont gelés parce que les matériaux de construction ne sont pas disponibles. À un moment où les procédures de sécurité de l'ONU sont plus critiques que jamais, les demandes formulées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour importer ne serait-ce que des vitres pare-balles pour protéger ses bureaux de Gaza se voient opposer une fin de non-recevoir.

Le 17 janvier, Israël a accru la quantité de carburant autorisée dans Gaza, suite à une pétition déposée auprès de la Haute Cour israélienne. Cela dit, le 18 janvier, comme les tirs de roquettes se sont intensifiés, Israël a imposé une fermeture générale de la bande de Gaza, interrompant l'importation de carburant, de nourriture et d'articles médicaux et de secours. La centrale électrique de Gaza, qui fournit du courant à la ville de Gaza et aux camps intermédiaires, a arrêté de fonctionner dimanche soir, exposant toutes les zones de Gaza, à l'exception de Rafah, à des coupures d'électricité de huit à 12 heures par jour. Quelque 40 % de la population ont été privés d'un accès régulier à l'eau potable. Cinquante pour cent des boulangeries ont été signalées fermées en raison du manque d'électricité, de farine et de céréales. Les hôpitaux ont dû recourir à des générateurs, et deux d'entre eux ont dû réduire leurs activités aux seules unités de soins intensifs. Trente millions de litres d'eaux usées ont été déversés dans la Méditerranée en raison d'une panne de l'équipement de pompage.

Plus tôt dans la journée, des manifestants palestiniens qui essayaient de forcer le point de passage de Rafah ont été dispersés par les forces de sécurité égyptiennes; il a été fait état de blessés.

L'ONU participe activement, par les interventions du Secrétaire général, du Coordonnateur spécial de l'ONU, Robert Serry, et de la Commissaire générale de l'UNRWA, Karen Koning Abu Zayd, à la recherche d'un allègement urgent du blocus de Gaza.

Aujourd'hui, Israël a rouvert deux points de passage au carburant et à l'acheminement de secours humanitaires par les organisations internationales. À l'heure actuelle, on ne sait pas vraiment s'ils resteront ouverts. Nous exhortons vivement Israël à autoriser au

minimum la livraison régulière et sans entrave de carburant et des produits de première nécessité. Quelque 600 000 litres de carburant industriel seront acheminés aujourd'hui, et l'on espère atteindre 2,2 millions de litres sur la semaine pour les hôpitaux, les véhicules industriels, les opérations de l'UNRWA et la centrale électrique. Cette dernière a été remise en marche à 11 h 30, heure locale, ce matin.

Toutefois, je voudrais souligner que la situation humanitaire reste extrêmement fragile. Les 2,2 millions de litres de carburant en question ne feront que ramener la fourniture d'électricité à ce qu'elle était début janvier. Cela peut signifier des coupures de huit à 10 heures par jour dans le cœur de Gaza et un jour sur deux dans le reste de la bande. En outre, l'essence n'est toujours pas autorisée dans Gaza, ce qui entraîne des fermetures en masse des stations-service. Faute d'approvisionnement, les stocks du Programme alimentaire mondial (PAM), qui a un besoin vital d'essence, seront épuisés d'ici à jeudi matin.

Le passage des fournitures commerciales humanitaires nécessaires pour satisfaire l'ensemble des besoins humanitaires de Gaza n'est toujours pas autorisé. En décembre, 43,5 % seulement des besoins alimentaires commerciaux de base ont été satisfaits. Il est impératif que l'assistance humanitaire commerciale et internationale soit autorisée à entrer à Gaza.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré en septembre dernier, lorsque le Cabinet israélien a pris la décision d'intensifier sa politique de bouclage, Israël doit revoir et cesser sa politique consistant à exercer une pression sur la population civile de Gaza en réponse aux actes inacceptables perpétrés par des militants. Le droit international, je vous le rappelle, interdit les châtements collectifs. Dans ce contexte, je saisis la présente occasion de réaffirmer le ferme appui du Secrétaire général au plan du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad de l'Autorité palestinienne prévoyant que l'Autorité palestinienne contrôle les points de passage vers Gaza, en particulier celui de Karni. Il faudrait de manière prioritaire mettre rapidement en œuvre cette initiative pour le bénéfice de la population civile de Gaza.

Les événements de la semaine passée ont également mis en relief le fait toujours présent que le processus d'Annapolis risque d'être sapé par la détérioration de la situation sur le terrain, et en particulier par la persistance de la crise à Gaza. Il y a moins de deux semaines, les parties ont ouvert des

négociations sur les questions clefs, et le Président Bush s'est rendu dans la région pour marquer sa volonté de les aider à conclure un traité de paix en 2008 et à mettre en œuvre la première phase de la Feuille de route. Les représentants du Quatuor et l'ensemble de la communauté internationale sont pleinement engagés dans cet effort, dans ce qui devrait être une année d'espoir et de possibilités pour les Israéliens et les Palestiniens. La gestion et la limitation de la crise à Gaza sembleraient être les conditions minimales à remplir pour que ce processus ait une chance de réussir.

Enfin, je tiens à réaffirmer le profond attachement de l'ONU au bien-être de la population civile touchée par ce conflit. Le travail réalisé par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à Gaza est un des rares éléments qui empêchent que la crise actuelle n'aboutisse à une détérioration encore plus tragique de la situation. Le Coordonnateur spécial Serry et le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient AbuZayd étaient à Gaza la semaine dernière au moment où la violence avait atteint son paroxysme, et le Coordonnateur spécial s'est également rendu dans la ville israélienne de Sderot qui était la cible d'attaques à la roquette de plus en plus nombreuses. L'ONU continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les civils soient protégés et aidés, quel que soit l'environnement politique.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*): Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays frère, la Jamahiriya arabe libyenne, de votre élection au Conseil de sécurité et de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à exprimer toute la confiance que nous avons dans votre aptitude à diriger avec sagesse et efficacité les travaux du Conseil. Nous vous remercions aussi d'avoir répondu rapidement à la demande présentée par le Groupe des États arabes, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique de tenir cette séance d'urgence.

Nous remercions également l'Italie de sa conduite avisée des activités du Conseil le mois dernier. Je tiens

aussi à féliciter les autres nouveaux membres du Conseil et à leur souhaiter un plein succès dans leur effort collectif pour s'acquitter, de même que les autres membres, de l'importante responsabilité qui leur a été confiée.

Nous remercions aussi M. Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé très complet.

Le Moyen-Orient se trouve actuellement dans une conjoncture précaire. La crise s'intensifie, mettant en danger la vie et le bien-être de millions de civils et sapant les efforts de paix qui sont en train de prendre forme. Les décisions et les mesures prises par toutes les parties concernées, y compris le Conseil de sécurité, gardien de la paix et de la sécurité au nom de la communauté internationale, vont soit nous aider à franchir le seuil d'une ère nouvelle de raison, de calme et de stabilité nécessaire à l'établissement de la paix, soit nous plonger encore une fois dans le gouffre noir de la violence, des tueries et de la destruction qui ont été à l'origine de tant de tragédies pour nos peuples et qui ont, si souvent par le passé, anéanti nos espoirs de paix.

Malheureusement, en dépit de la dynamique récente engendrée par la relance du processus de paix et la reprise des négociations bilatérales sur les questions relatives au statut final entre les parties israélienne et palestinienne, pour la première fois après sept années d'un gel plein d'amertume, les progrès ont été rares et la situation s'est beaucoup détériorée, principalement à cause des actions menées par Israël qui déstabilisent la situation sur le terrain et créent encore plus de problèmes. Au lieu de vraiment tourner la page et de s'engager sur la voie de la paix, Israël, puissance occupante, a continué ses politiques et ses pratiques actuelles illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces politiques et ces pratiques n'ont en fait jamais cessé.

Le peuple palestinien, qui souffre depuis trop longtemps de l'occupation et de sa condition de peuple sans État, a subi ces dernières semaines une aggravation marquée de ses souffrances du fait des pratiques illégales et brutales menées par Israël, puissance occupante, contre la population civile du territoire palestinien occupé. La situation dans la bande de Gaza est préoccupante et grave, car Israël intensifie sa campagne de châtement collectif de la population civile palestinienne et son agression militaire, et resserre son siège et sa politique de bouclage,

empêchant même l'entrée dans Gaza des aliments de base et d'autres fournitures humanitaires essentielles.

La situation actuelle est absolument intenable, humainement insupportable et moralement inacceptable. La politique d'agression israélienne crée une catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza, exacerbant les craintes et les tensions, et incitant, provoquant et alimentant le cycle vicieux et terrible de la violence. Malheureusement, nos appels répétés à une action véritable pour répondre aux politiques et aux pratiques illégales d'Israël et à la crise humanitaire qui en découle dans la bande de Gaza sont restés sans réponse, et la puissance occupante n'a pas à rendre compte de ses actes, agissant en toute impunité en violation du droit international et de tous les principes et normes humanitaires. Israël commet de graves infractions à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre sous les yeux de la communauté internationale. Le meurtre délibéré de civils, la destruction aveugle de biens et les châtements collectifs infligés aux civils sous régime d'occupation sont rigoureusement interdits par la Convention de Genève, et la puissance occupante doit être tenue pour responsable de ces crimes.

Aucun prétexte, qu'il ait trait ou non à la sécurité ne saurait justifier un châtement aussi inhumain à l'encontre de civils innocents, y compris les enfants, les femmes, les personnes âgées, les handicapés et les malades. Qui plus est, ces actes d'agression illégaux et ces mesures punitives infligées par la puissance occupante empoisonnent gravement le climat entre les deux camps, sapant les efforts de paix et relançant le cycle de la violence avec ses vastes répercussions négatives pour la situation sur le terrain et pour les perspectives de paix.

Alors que nous espérons venir faire état au Conseil de sécurité de la dynamique positive engendrée par les conférences internationales tenues récemment à Annapolis et à Paris et par la visite récente du Président des États-Unis, et faire état des progrès réalisés dans les négociations bilatérales, les faits nouveaux survenus sur le terrain nous empêchent de le faire car, malheureusement, ils entravent la réalisation de tout progrès tangible et sapent rapidement la dynamique générée au plan international et entre les deux parties en faveur d'un règlement pacifique, global et durable du conflit israélo-palestinien.

Le siège de la population civile palestinienne, qui se poursuit actuellement dans la bande de Gaza, et les violentes attaques militaires auxquelles se sont livrées les forces d'occupation israéliennes contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza la semaine dernière, semant la mort et la destruction sur une grande échelle, constituent une illustration criante des violations incessantes des droits de l'homme des Palestiniens par les Israéliens qui continuent de provoquer le cycle de la violence. De même, la puissance occupante n'a pas abandonné ses objectifs expansionnistes avec la campagne de colonisation illégale qu'elle mène dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Les conséquences sur le terrain sont très préoccupantes, de même que les conséquences sur le processus de paix.

Les forces d'occupation israéliennes ont récemment lancé une multitude d'attaques militaires aériennes et terrestres contre la bande de Gaza, comme nous l'avons entendu dans l'exposé de M. Pascoe. Ces attaques, y compris des exécutions extrajudiciaires, ont tué des dizaines de civils palestiniens, causant d'immenses dégâts aux biens des civils, à l'infrastructure et aux terres agricoles. Depuis la Conférence d'Annapolis de novembre, plus de 160 Palestiniens ont été tués par la puissance occupante, dont au moins 12 enfants et 9 femmes, la majorité des morts et des blessés se trouvant à Gaza.

La puissance occupante continue de préférer des menaces et de causer encore plus de morts et de destruction, le Ministre de la défense et d'autres responsables israéliens ayant déclaré à plusieurs reprises qu'ils avaient l'intention de lancer une attaque militaire de grande envergure contre la bande de Gaza. En outre, les forces d'occupation israéliennes continuent de mener des raids militaires et de procéder à des arrestations au quotidien en Cisjordanie. Ces dernières semaines, la ville de Naplouse a été durement frappée par de violentes opérations militaires israéliennes. Ces actions ont gravement compromis les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour y promouvoir la loi, l'ordre et la sécurité.

Le message qui ressort de ces actions mortelles et destructrices fait le jeu de ceux qui tentent de jeter le doute sur le processus de paix. Il attise les flammes de la violence et de l'extrémisme, et si on n'y met pas fin, ce message sabotera un processus de paix déjà fragile, comme cela a été le cas dans le passé. La communauté internationale doit appeler Israël à mettre immédiatement fin à tous ses actes illégaux d'agression

et de terreur visant le peuple palestinien. Israël doit répondre de ses actes conformément au droit international, y compris la IV^e Convention de Genève.

En outre, comme je l'ai déjà indiqué, infligeant un châtement collectif au peuple palestinien, Israël a poursuivi le siège de la bande de Gaza, accroissant les souffrances humaines et le désespoir. Après avoir qualifié, en septembre 2007, la bande de Gaza d'entité ennemie, la puissance occupante a imposé une fermeture continue des postes frontière, entravant l'accès et la circulation des personnes et des biens, y compris des articles humanitaires, des denrées alimentaires, des fournitures médicales et des matériaux de construction. Cela a été suivi par une réduction des livraisons de carburant. La puissance occupante a intensifié son bouclage des territoires en fermant hermétiquement tous les postes frontière, empêchant même la livraison de denrées alimentaires à la population depuis le vendredi, le 18 janvier 2008. Elle a continué dans le même temps de réduire les livraisons de carburant dans la bande de Gaza, interrompant toute livraison de carburant à la principale centrale électrique, le samedi 20 janvier 2008, jusqu'à ce qu'elle arrête de fonctionner complètement. Ce siège inhumain et illégal a gravement détérioré les conditions de vie des résidents de la bande de Gaza.

Ces mesures illégales qui constituent un châtement collectif menacent d'aggraver la crise humanitaire et accélèrent la détérioration de la situation sur le terrain sous tous ses aspects. L'interruption des livraisons de carburant a eu un impact sur la fourniture d'électricité à la population civile, la majorité de la population de Gaza se trouvant plongée dans l'obscurité depuis hier, privée d'électricité et de chauffage, sans parler du fait que la pénurie de carburant a quasiment paralysé la circulation automobile dans la bande de Gaza. Les autorités sanitaires ont indiqué que les générateurs des hôpitaux commençaient à manquer de carburant, mettant en danger les vies des patients, les jeunes comme les vieux, et que ces réductions de carburant entraveront inévitablement encore le fonctionnement des services d'assainissement et de fourniture d'eau, ce qui aura des effets négatifs sur la santé de la population civile.

Sans l'assistance humanitaire internationale, dont celle fournie par les agences des Nations Unies, la situation économique, sociale et sanitaire à Gaza se serait effondrée depuis longtemps. Cette assistance est

actuellement menacée étant donné que les agences des Nations Unies sur le terrain ont prévenu que si les bouclages se poursuivent, la fourniture de denrées alimentaires vitales à plus d'un million de réfugiés et d'autres civils de Gaza, dont la survie est tributaire de cette aide, devra être suspendue dans quelques jours.

La situation critique dans laquelle se trouve Gaza doit être abordée conformément au droit international humanitaire et aux droits de l'homme et ne saurait être ignorée dans notre quête de paix. Comment la population civile palestinienne de la bande de Gaza pourrait-elle avoir foi dans le processus de paix et dans une communauté internationale qui permet qu'elle soit étouffée, isolée et qu'elle souffre sous le joug de l'occupation israélienne? Les Palestiniens de Gaza ont le plus grand mal à survivre dans cette situation; la majorité de la population est sans emploi, paupérisée, sous-alimentée et désespérée. Il faut demander à Israël, la puissance occupante, de mettre immédiatement fin à ces mesures punitives illégales et de respecter toutes ses obligations juridiques internationales. C'est un impératif humanitaire et un impératif au nom de la paix.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne saurait rester silencieuse face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza. Nous exhortons les membres de la communauté internationale d'assumer leurs responsabilités dans tous les domaines et d'intervenir de toute urgence pour mettre fin au châtement imposé au peuple palestinien, alléger la crise humanitaire, freiner la détérioration de la situation sécuritaire et sauver le fragile processus de paix, qui risque de s'effondrer sous le poids des politiques et pratiques israéliennes illégales actuelles.

Le peuple palestinien et ses dirigeants attendent de la communauté internationale qu'elle prenne des mesures immédiates et indispensables pour mettre un terme aux souffrances de la population civile innocente de la bande de Gaza en cette période de crise, qu'elle lui redonne l'espoir en cette période de désespoir et qu'elle renforce sa foi déclinante dans la primauté du droit international, afin de permettre en fin de compte à la justice et à la paix de prévaloir.

La communauté internationale doit respecter le droit international et assumer ses responsabilités, y compris en veillant au respect du droit. Elle doit exiger d'Israël, la puissance occupante, qu'il mette immédiatement fin à son agression militaire, qu'il

arrête de punir l'ensemble du peuple palestinien et qu'il cesse toutes les autres violations du droit international dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Aujourd'hui, nous demandons au Conseil de sécurité qu'il prenne d'urgence des mesures concrètes et spécifiques pour mettre fin à la situation de crise dans la bande de Gaza. Israël doit être instamment invité et obligé à lever le siège; à permettre que soient rouverts les points de passage vers Gaza afin que les personnes et les biens puissent circuler librement et que des denrées alimentaires et des fournitures médicales puissent être immédiatement livrées; et à reprendre les livraisons de carburant pour répondre aux besoins humanitaires de la population civile, afin de permettre aux activités les plus élémentaires de la vie quotidienne de reprendre à Gaza.

À cet égard, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que l'Autorité palestinienne est, quant à elle, tout à fait disposée et prête à ouvrir le côté palestinien des six points de passage de Gaza. Un plan intégré a été présenté à la partie israélienne par l'entremise du Représentant du Quatuor, M. Tony Blair, et le Quatuor a exprimé son soutien à ce plan. Aujourd'hui, M. Pascoe a annoncé que l'ONU appuie le plan soumis à l'origine par le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, M. Salaam Fayyad. Israël doit être vigoureusement encouragé à mettre en œuvre cette initiative concrète de manière à atténuer les souffrances de la population civile palestinienne.

Nous nous trouvons à un moment extrêmement délicat, qui exige que nous prenions immédiatement des mesures pour préserver le processus de paix avant qu'il ne soit irrémédiablement mis en péril. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doit assumer ses responsabilités si nous voulons que la paix et la sécurité dans notre région soient plus que de simples mots. Nous demandons donc une fois de plus au Conseil de prendre immédiatement des mesures pour faire face à la crise qui sévit dans le territoire palestinien occupé, et particulièrement dans la bande de Gaza. Nous exhortons également le Conseil à rester actif sur cette question, notamment par l'intermédiaire du Quatuor, et à s'employer efficacement à faire respecter le droit international et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes qu'il a adoptées, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

L'heure est venue pour toutes les parties concernées d'agir véritablement dans le but commun de parvenir à une paix juste, durable et globale en mettant fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes occupés par Israël depuis 1967. Une telle paix ne sera possible qu'avec la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem Est pour capitale, et avec l'application d'une solution juste à la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous ne devons pas laisser perdre cette occasion historique, car sinon les autres options et les conséquences risquent d'être terribles. Nous ne pouvons permettre que le conflit, le désespoir et l'injustice l'emportent sur la paix, l'espoir et la justice.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Cohen (Israël) (*parle en anglais*): La situation qui prévaut dans la région aujourd'hui n'est pas apparue du jour au lendemain. Elle est la conséquence des nombreux, et souvent mauvais, choix effectués par les Palestiniens, qui ont préféré le terrorisme et la violence à la paix et aux négociations avec Israël.

À l'inverse, Israël a montré qu'il comprenait les conséquences des bons choix. Il y a plus de deux ans, Israël a choisi de se retirer de la bande de Gaza, de déraciner des familles et d'en retirer toutes ses forces, afin de créer de nouvelles perspectives de paix dans la région. Nous avons choisi de nous désengager, en dépit de toutes les difficultés que cela impliquait et en dépit du fait que la Feuille de route ne nous l'imposait pas à ce stade.

Depuis lors, le Hamas exerce sa domination sur la bande de Gaza, tout d'abord politiquement, puis maintenant physiquement, faisant de cette zone sa base personnelle pour lancer des attaques à la roquette contre Israël. Les Palestiniens à Gaza n'ont pas choisi de faire avancer le concept de deux États en procédant au dialogue et à la réconciliation avec Israël. Au contraire, ils ont choisi le Hamas, qui recourt au terrorisme et à la violence pour faire progresser son objectif de détruire Israël.

Depuis l'année 2000, plus de 7 000 roquettes et tirs de mortier ont été lancés sur Israël par des terroristes dans la bande de Gaza. Pour la seule année dernière, ce sont plus de 2 000 roquettes qui ont été lancées. Depuis que le Hamas a pris le pouvoir par la force à Gaza en juin 2007, la fréquence des attaques à

la roquette a augmenté de 150 %, passant à plus de 250 tirs de roquette ou de mortier par mois. Cela signifie qu'en moyenne, une roquette est lancée sur Israël toutes les trois heures. La grande majorité d'entre elles tombent sur la ville de Sderot, dans le sud du pays. À Sderot, mener une vie normale appartient au passé. Pas un jour ne s'écoule sans que les sirènes d'alerte avertissant d'un danger imminent ne sonnent, laissant aux enfants où qu'ils se trouvent, à l'école ou sur les terrains de jeu, et aux parents, qu'ils soient à la maison ou sur leur lieu de travail, moins de 15 secondes pour se rendre à l'abri le plus proche, avant que la prochaine roquette ne vienne fracasser leur vie.

Liora Fima, une mère de Sderot et la directrice d'une école primaire de la ville, connaît de première main les effets traumatisants de ces roquettes sur les jeunes enfants de Sderot, qui, dans une proportion de 94 %, présentent des signes de stress post-traumatique, notamment des problèmes de sommeil, de concentration et même d'incontinence nocturne. Écoutez ce qu'elle dit : « Pour les enfants de Sderot, le rouge n'est pas la couleur des roses, mais celle du sang et des flammes ».

Pourquoi le Conseil de sécurité ne se préoccupe-t-il pas de la sécurité et de la sûreté des enfants, des femmes et des personnes âgées qui vivent dans la ville de Sderot, dans le sud d'Israël? Pourquoi le Conseil de sécurité garde-t-il le silence alors que ces enfants, ces femmes et ces personnes âgées vivent chaque jour dans la peur et dans la panique? Avec le Hamas contrôlant la bande de Gaza et maintenant ses lance-roquettes pointées sur Sderot, Israël est confronté à une situation impossible. Israël doit protéger sa population civile contre ces attaques à la roquette et il le fera. Il est du devoir de tous les États de garantir le droit à la vie et à la sécurité de leur population, en particulier contre la lâcheté d'actes de violence et de terrorisme qui ne visent qu'à mutiler, terroriser et tuer des innocents.

Et je pose à chaque membre du Conseil la question suivante : que feriez-vous si Londres, Moscou, Paris ou Tripoli étaient ainsi la cible d'attaques et de tirs de roquette? Resteriez-vous les bras croisés sans rien faire? Je suis sûr qu'aucun État membre du Conseil, et qu'aucun État au monde, ne resterait sans mot dire. Il en va de même pour Israël, qui agira toujours pour protéger et défendre son peuple, conformément à son droit naturel, consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. C'est là l'obligation et le droit de tous les États.

Il est donc profondément troublant de voir que certains comparent de manière tout à fait erronée le terrorisme palestinien aux actions menées par Israël en légitime défense. Il convient d'établir une distinction claire entre le terrorisme palestinien et la défense israélienne, cela, non seulement sur le plan de la pratique et de la tactique, mais aussi sur le plan de la moralité et de la légitimité.

Les terroristes palestiniens ont choisi de prendre directement pour cible les civils israéliens et de se servir de leurs propres concitoyens comme boucliers humains. La violence quotidienne dans les rues de Gaza, où les attaques contre les civils sont devenues habituelles, dénote aussi la brutalité du Hamas envers son propre peuple. Les terroristes fabriquent, transportent et tirent des roquettes et des obus de mortier depuis des zones résidentielles palestiniennes densément peuplées. En tirant sur les points de passage, les terroristes imposent avec cynisme leur fermeture, ce qui entrave les efforts qui sont faits pour fournir l'aide humanitaire et les secours d'urgence. Récemment, nous avons même constaté que les terroristes utilisaient les convois humanitaires pour passer en contrebande des explosifs et des armes à Gaza – encore un autre acte cynique qui porte préjudice à leur propre peuple.

À cet égard, Israël choisit d'assurer le bien-être humanitaire des Palestiniens à Gaza, même si le Hamas utilise ces efforts à mauvais escient. Le Hamas choisit de détourner le combustible destiné aux générateurs domestiques pour servir ses propres desseins terroristes, notamment la production de roquettes Qassam. Au contraire, Israël choisit d'autoriser la fourniture à Gaza d'électricité et de combustible, ainsi que de médicaments, et travaille en étroite collaboration avec les organisations humanitaires et les agences concernées sur le terrain pour tenter de satisfaire les besoins. Depuis juin 2007, mon gouvernement a autorisé plus de 9 000 Palestiniens à entrer en Israël pour recevoir un traitement médical. Cela contraste avec les 1 700 roquettes et obus de mortier que le Hamas a tirés de la bande de Gaza contre Israël au cours de la même période.

Nous ne devons pas oublier que Gilad Shalit est toujours détenu par les terroristes dans la bande de Gaza. Plus de 20 mois se sont écoulés depuis son enlèvement, et nous ne savons toujours pas où il se trouve ni quel est son état.

Le Hamas contrôle le destin de Gaza. Si le terrorisme cesse, la vie changera à Gaza. Les Palestiniens doivent comprendre qu'ils ne tireront aucun avantage du terrorisme. Le Hamas ne représente pas la vision nationale palestinienne. Le Hamas est l'antithèse de l'idée de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Hamas ne reconnaît pas à Israël le droit d'exister. Choisir le terrorisme, c'est renoncer à l'espoir, et les responsables du Hamas ne sont certainement pas porteurs d'espoir. Abu Mazen lui-même a dit vendredi : « Le Hamas a détruit et essaie de détruire nos rêves, notre avenir et nos aspirations nationales ».

Il ne peut y avoir d'équivalence morale entre les choix d'Israël et ceux du Hamas. Israël non seulement s'inquiète des conditions humanitaires dans la bande de Gaza, mais c'est un voisin qui s'intéresse au bien-être de la population qui vit à proximité et avec laquelle il veut promouvoir la vision de deux États vivant côte à côte.

La communauté internationale doit dire clairement que les actions du Hamas sont inacceptables et que continuer à choisir le Hamas ne fera que prolonger les souffrances, à la fois pour les Israéliens et les Palestiniens. Il incombe à la communauté internationale de dire aux États qui ont amorcé le présent débat et à ceux qui pensent qu'isoler Israël et le condamner fera changer le cours des choses, que la sécurité des Israéliens ne peut pas être sacrifiée. Pour garantir le bien-être de tous les Israéliens et Palestiniens, il faut tout d'abord mettre fin au terrorisme et à la violence.

Il est loisible à la communauté internationale de dire clairement que le chemin du rejet, de la violence et du terrorisme ne sera pas toléré par le présent Conseil. Ceux qui cherchent à miner le processus bilatéral et utilisent la violence pour atteindre leurs objectifs n'obtiendront pas l'appui de la communauté internationale.

La paix commence avec la population et ses choix. On a récemment demandé à Adrianna Katz, médecin israélien vivant à Sderot, ce qui lui faciliterait la vie. Sa réponse nous rappelle à tous ce qui doit être fait. Elle a dit : « Nous avons besoin de toute l'aide que nous pouvons obtenir. Mais ce qui pourrait arriver de mieux, c'est une paix durable. »

Souvenons-nous de ces paroles, et espérons que nous ferons les bons choix.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, de son exposé complet, qui dresse un tableau clair, quoiqu'extrêmement préoccupant, de la situation sur le terrain. L'Italie s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par la présidence de l'Union européenne. Je voudrais simplement ajouter quelques remarques sur les événements de ces derniers jours.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les conditions très difficiles dans lesquelles vivent environ un million et demi de personnes à Gaza, en conséquence de la fermeture des points de passage et de la décision d'Israël de réduire considérablement la fourniture de combustible à Gaza, ce qui compromet mais n'empêche pas totalement le fonctionnement de la centrale électrique, avec toutes les conséquences que nous pouvons imaginer. Du fait de ce blocus, tous les habitants de la bande de Gaza sans distinction ont été touchés. Nous sommes très préoccupés par les événements actuels, qui mettent en péril la fourniture normale de l'aide humanitaire.

À cet égard, nous sommes également alarmés par la récente déclaration de la Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a dit que les réserves de combustible de l'Office seraient épuisées deux jours plus tard. Bien que l'UNRWA ait suffisamment de réserves de vivres à Gaza, il ne pourra pas continuer d'aider les 860 000 résidents de Gaza qui reçoivent une aide directe.

Nous condamnons les tirs incessants de roquettes contre le territoire israélien, qui menacent la vie des civils. Cependant, nous pensons que ce qui se passe à Gaza est un motif de très grave préoccupation. En conséquence, nous invitons toutes les parties à cesser les opérations militaires à Gaza, de manière à permettre que toutes les formes d'aide humanitaire soient fournies à la population de Gaza.

Toutes les parties doivent respecter l'esprit d'Annapolis et recréer les conditions qui faciliteront le processus de paix et lèveront tout obstacle à celui-ci. À cet égard, nous sommes quelque peu soulagés d'avoir entendu le Secrétaire général adjoint Pascoe déclarer que la violence décroît sensiblement, et que les autorités israéliennes semblent vouloir alléger le blocus, ce qui permettrait d'acheminer davantage de combustible à Gaza.

Nous espérons vivement que ce renversement de tendance se poursuivra durablement, qu'il pourra briser définitivement le dangereux cycle de violence qui a dominé ces derniers jours et nous permettra de retrouver l'esprit qui a animé les négociations d'Annapolis en novembre.

M. Kafando (Burkina Faso) : Nous voudrions tout d'abord remercier M. Pascoe pour le point qu'il a fait sur la situation à Gaza.

La convocation d'urgence de la présente séance a été rendue nécessaire au regard de la situation extrêmement tendue et préoccupante qui sévit à Gaza, consécutive, comme on le sait, à la reprise des hostilités entre Israéliens et Palestiniens et aggravées par les mesures draconiennes de coercition prises par Israël à l'encontre des habitants de Gaza.

Il ne s'agit pas pour nous, aujourd'hui, de nous livrer à un exercice de rhétorique, mais d'envisager concrètement, à la faveur d'un examen consciencieux de la situation, ce que peut faire le Conseil et la communauté internationale pour mettre fin au blocus de Gaza. Car ce blocus est inacceptable en ce sens qu'il prend en otage toute une population contrainte à des privations de tous ordres.

À ce stade, il ne s'agit pas non plus de gloser sur le bien-fondé de la crise actuelle, à savoir qui a raison et qui a tort, même s'il est clair que les représailles israéliennes sont une réponse aux tirs de roquettes lancées sur l'État hébreu à partir de la bande de Gaza, chose que nous condamnons. Considérons seulement les événements factuels, qui peuvent déboucher sur une tragédie humaine à grande échelle. Au cinquième jour des affrontements, c'est la même désolation, les mêmes inquiétudes et la même hantise pour les populations palestiniennes. Or, ce qui nous importe avant tout, c'est le sort de la population civile, martyrisée par une guerre dont elle n'est pas l'actrice principale. C'est la raison pour laquelle, dans le cas d'espèce, il faut appliquer le droit international humanitaire, en l'occurrence la IV^e Convention de Genève.

En effet, la situation humanitaire à Gaza est très critique et pose la problématique de la survie de plus d'un million de personnes, notamment des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés sans défense. En privant ces populations d'électricité, d'eau courante, de soins médicaux et d'autres services vitaux, Israël transgresse ainsi les règles du droit international, qui prescrivent qu'en temps de conflit, doivent être pleinement respectés et préservés les droits des

populations civiles. Tel n'est pas le cas malheureusement, et ma délégation est d'autant plus inquiète que ce blocus compromet les efforts des organisations humanitaires, dont l'action dans cette zone et, en ce moment précis, est pourtant cruciale.

Le Burkina Faso, au regard de tout ce qui précède et devant tant de souffrances des habitants de Gaza, ne saurait donc rester insensible. Il invite instamment Israël à mettre fin au blocus, notamment en ouvrant pleinement les points de passage avec Gaza afin de permettre l'acheminement de l'aide internationale aux populations palestiniennes, ainsi que la fourniture de carburant pour la réactivation des centrales d'électricité – toutes choses qui devraient conduire à la reprise de l'approvisionnement intégral de la population, des hôpitaux, etc. Il invite également la partie palestinienne à observer scrupuleusement le cessez-le-feu.

C'est à cette seule condition, nous semble-t-il, qu'Israéliens et Palestiniens pourraient poursuivre, dans la quiétude et l'espoir, les négociations bilatérales entamées depuis décembre 2007, dans le cadre des accords d'Annapolis, en vue de parvenir à la création de deux États : l'État d'Israël et l'État de Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Tout en les invitant à la retenue, ma délégation les exhorte à privilégier la voie du dialogue au détriment de la solution militaire. Par-dessus tout et pour en rester à notre sujet de préoccupation, elle exhorte instamment Israël à ne pas courir le risque de plonger la bande de Gaza dans une catastrophe humanitaire dont les conséquences, à coup sûr, pourraient s'avérer incalculables.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais dire combien nous avons apprécié l'exposé très clair du Secrétaire général adjoint Pascoe. La situation à Gaza est une source de préoccupation croissante depuis de nombreux mois, et la récente recrudescence de la violence est extrêmement grave. Nous partageons la frustration d'Israël et sa colère face aux incessants tirs de roquettes et de mortiers qui visent ses civils, comme l'a expliqué aujourd'hui le représentant d'Israël.

Israël a le droit de se défendre contre de telles attaques. Mais il n'est pas acceptable qu'Israël y réponde par des actions dont le but est de faire souffrir la population civile de Gaza. Le Gouvernement britannique ne peut fermer les yeux sur la fermeture des points de passage par Israël. Nous avons pris note

de l'annonce faite hier par le Ministre israélien de la défense selon laquelle Gaza allait immédiatement commencer à recevoir le carburant nécessaire à la production d'électricité et de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons de cette décision. Mais il est indispensable que d'autres mesures soient prises pour mettre un terme à la détérioration rapide de la situation humanitaire à Gaza. Nous lançons un appel à Israël pour qu'il travaille avec toutes les parties afin d'ouvrir à nouveau les points de passage et de permettre le passage des fournitures humanitaires essentielles et le commerce civil.

Un processus de paix a été entamé. La Conférence tenue récemment à Annapolis nous donne des raisons de croire que la fin de ce conflit est proche, et nous appuyons l'objectif d'aboutir à un accord en 2008. La poursuite des rencontres bilatérales entre Israéliens et Palestiniens est encourageante. Mais, le processus politique ne peut se réaliser en vase clos. Il existe un risque réel que la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire sape les progrès réalisés sur le plan politique.

Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui lui revient en persuadant les parties qu'il est indispensable de rompre ce cycle de violence. Les tirs de roquettes lancés par des militants palestiniens sur Israël à partir de Gaza sont inacceptables. Le nombre de victimes chez les civils palestiniens du fait d'actions militaires israéliennes est inacceptable. La population souffre des deux côtés. Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité, mais la solution ne saurait consister à interrompre les livraisons de matériel. De même, les Palestiniens ne feront pas mieux comprendre leurs arguments en lançant des tirs de roquettes et de mortiers. Les actions des deux parties vont à l'encontre des objectifs recherchés par les dirigeants des deux parties. On ne parviendra ni à la justice pour les Palestiniens, ni à la sécurité pour Israël en lançant des roquettes et en interrompant la livraison de carburant.

Les Palestiniens doivent répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité, et les Israéliens doivent prendre des mesures pour remédier à la situation humanitaire actuelle. Mon gouvernement fournit une aide humanitaire et un appui financier considérables, et nous continuerons à le faire. Mais il est clair que l'argent ne suffira pas. Une dynamique forte à l'échelon politique est indispensable pour aller de l'avant, et nous espérons que le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas créeront cette dynamique.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, suite à une lettre datée du 21 janvier 2008, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/31).

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite dans le courant de la journée par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé au Conseil.

La situation en Palestine occupée, notamment à Gaza, ne peut plus être passée sous silence. Le Conseil de sécurité en particulier ne peut demeurer silencieux et espérer que la situation évoluera avec le temps. L'amélioration de la situation dont il a été question récemment, qui a permis la livraison de carburant à Gaza, ne semble pas être acquise et pourrait se détériorer à tout moment et, par conséquent, continuer de soumettre la population de Gaza à encore plus de souffrances.

La détérioration des conditions humanitaires à Gaza, où 1,5 million d'habitants sont privés d'eau, d'électricité et de systèmes d'assainissement, a suscité la condamnation de la communauté internationale. L'Union européenne a parlé de la « punition collective » d'1,5 million de résidents de Gaza. M. Christopher Gunness, un porte-parole de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fait observer que la distribution de vivres à 860 000 Palestiniens pourrait être interrompue. Le Comité international de la Croix-Rouge a indiqué que les hôpitaux ne disposaient que d'une quantité limitée de carburant et de médicaments qui ne pourrait durer que quelques jours de plus. Amnesty International a par ailleurs indiqué que

« Cette action semble préméditée pour aggraver une situation humanitaire déjà tragique, dans laquelle les plus vulnérables – les malades, les personnes âgées, les femmes et les enfants – et non les auteurs de violence qui lancent des attaques contre Israël, seront les principales victimes. Les tirs de roquettes doivent cesser, et cesser immédiatement, mais il faut éviter de

mettre en péril l'ensemble de la population de Gaza pour y parvenir. »

Ma délégation pense que le Conseil de sécurité doit engager Israël à lever définitivement le blocus de Gaza, notamment en rétablissant l'approvisionnement en électricité. Les postes-frontières doivent rester ouverts pour permettre l'accès sans entrave des fournitures humanitaires. Le Conseil doit agir dans ce sens en adoptant sans délai le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, afin de faire savoir aux habitants de Gaza, et en fait à tous les habitants du Moyen-Orient, que la communauté internationale se préoccupe de leur sort et ne les a pas abandonnés.

Lors de sa récente visite au Moyen-Orient, le Président des États-Unis a plaidé en faveur de « la fin de l'occupation israélienne [de la Cisjordanie et de Gaza] qui dure depuis 1967 ». Ma délégation tient à rappeler que la recherche de la paix suppose qu'aucune des parties ne crée des conditions défavorables à d'éventuelles mesures de confiance. Tout processus engagé pour trouver une solution pacifique doit s'accompagner d'avancées sur le terrain. La poursuite de l'occupation discrédite le processus de paix.

C'est la raison pour laquelle l'Afrique du Sud a toujours condamné les attaques commises contre des civils, qu'il s'agisse de Palestiniens ou d'Israéliens. Nous engageons vivement les éléments concernés d'Israël et de Palestine à cesser toute attaque contre les civils. Il est inacceptable que des roquettes Qassam improvisées soient tirées contre Israël. Nous réitérons également que l'emploi disproportionné de la force par l'armée israélienne, y compris les châtiments collectifs infligés au peuple palestinien en général, est tout autant inacceptable et ne saurait être justifié par la légitime défense.

Voilà pourquoi ma délégation partage sans réserve la vue exprimée par l'Ambassadeur Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine, dans la lettre en date du 15 janvier 2008 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité et dans laquelle il déclare :

« Ces actes d'agression illégaux empoisonnent l'atmosphère, en sapant inévitablement les efforts de paix et en entretenant le cycle de violence redouté dont nos populations sont depuis si longtemps la proie. »
(S/2008/23)

La communauté internationale a le devoir d'aider les parties à s'entendre et de veiller à ce que les avancées politiques aillent de pair avec une amélioration de la vie des Palestiniens et des Israéliens. À cet égard, nous saluons les efforts déployés jusqu'ici à l'échelle régionale et internationale pour faire avancer le processus de paix, y compris l'Initiative de paix arabe et le processus d'Annapolis. L'ONU et, en particulier, le Conseil de sécurité doivent être résolus à soutenir les différentes parties dans leur quête d'une paix durable.

Deux ans après le retrait israélien de la bande de Gaza, le territoire de Gaza demeure de facto sous occupation israélienne. Israël tient en main les frontières de Gaza, son espace aérien et ses eaux territoriales. En raison de son occupation illégale, Israël reste lié à la IV^e Convention de Genève. C'est pour cette raison que nous engageons vivement le Conseil de sécurité à faire clairement comprendre, à travers le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, que le châtiment collectif des habitants de Gaza ne saurait être toléré davantage dans la mesure où il compromet le processus de paix qui doit déboucher sur la création d'un État palestinien, ayant Jérusalem-Est pour capitale et coexistant avec l'État d'Israël.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de l'exposé dans lequel il a brossé un bien sombre tableau de la grave crise humanitaire qui règne dans la bande de Gaza. Il est manifeste que les mesures prises par Israël pour permettre à Gaza de recevoir le combustible destiné à sa centrale électrique ne suffisent pas. Bien davantage doit être fait pour éviter une véritable catastrophe humanitaire.

En particulier, nous condamnons vigoureusement toutes les manifestations du terrorisme, y compris les tirs de roquettes dirigés contre des villes israéliennes. Non seulement ces roquettes frappent des civils mais elles tuent aussi les espoirs des Palestiniens d'aboutir rapidement à un règlement équitable. Cela dit, les mesures de riposte prises par la partie israélienne ne devraient pas faire de morts et engendrer des souffrances parmi les civils palestiniens.

La Russie a toujours été favorable à la levée du blocus de la bande de Gaza et au règlement de la crise humanitaire qui y règne. Moscou considère que la population palestinienne ne doit pas devenir l'otage des tensions qui existent au sein et autour de l'Autorité

palestinienne. Il incombe à la communauté internationale d'aider les Palestiniens à traverser cette difficile période, de ne pas laisser les conditions socioéconomiques se dégrader, d'éviter une catastrophe humanitaire, de concourir à la mise en place des institutions gouvernementales palestiniennes et de rétablir la concorde entre les Palestiniens en instaurant pour cela les conditions favorables à l'avancée du règlement politique israélo-palestinien.

La Russie participe à l'action collective engagée pour fournir une aide à la population palestinienne. En août 2007, une importante cargaison d'articles humanitaires a été expédiée depuis la Russie à Amman à l'attention de la population de Gaza. En octobre 2007, à l'issue de laborieuses négociations avec Israël, des vivres et des médicaments ont été acheminés sur la rive ouest du fleuve Jourdain et fournis à leurs destinataires finals : les habitants de la bande de Gaza. Nous comptons fournir d'autres secours humanitaires durant le premier semestre 2008.

Nous sommes en train de régler les aspects pratiques du versement, à l'Autorité palestinienne, de l'aide financière de 10 millions de dollars que nous avons promise lors de la conférence internationale des donateurs tenue à Paris le 17 décembre 2007. Cette aide vise à régler les graves problèmes socioéconomiques rencontrés dans les territoires palestiniens, notamment dans la bande de Gaza.

Pour l'heure, il est indispensable que les parties n'épargnent aucun effort afin de mettre fin à la terreur, à la violence et aux affrontements armés en créant les conditions favorables à l'avancée du règlement politique israélo-palestinien, de manière à mettre en œuvre les décisions prises à Annapolis. La question du processus de paix au Moyen-Orient et, plus précisément, la situation qui règne à Gaza et dans ses alentours ont été au cœur des discussions qu'ont eues à Moscou le Ministre russe des affaires étrangères Sergey Lavrov et son homologue israélienne Tzipi Livni. Au cours de ces pourparlers, la Russie a souligné que les deux parties devaient impérativement s'abstenir de tout acte susceptible de tuer la confiance, d'exacerber les tensions et de compromettre le règlement des questions liées au statut final, conformément aux obligations explicitement énoncées dans la Feuille de route du Quatuor, que l'ensemble des parties sont tenues d'appliquer.

Le règlement du conflit entre les Israéliens et les Palestiniens favorisera celui de la complexe question

du Moyen-Orient, lequel règlement doit solidement prendre appui sur le droit international, être global et couvrir les problèmes syrien et libanais. La Russie continue d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs, comme en témoigne la nouvelle visite entreprise par le Représentant spécial du Président de la Russie au Moyen-Orient, le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Alexander Sultanov.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'examen, par le Conseil de sécurité, de la situation grave qui règne actuellement dans la bande de Gaza, est pertinent et arrive à point nommé. Cette situation appelle l'attention de la communauté internationale au sens large. Nous reconnaissons en particulier les efforts de la Ligue des États arabes pour gérer la crise dans la bande de Gaza en tenant une session d'urgence sur la question au Caire.

Nous nous associons aux autres délégations pour remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé sur la situation humanitaire à Gaza.

À ce stade, notre délégation limitera ses remarques à la question cruciale dont nous sommes saisis, qui est le thème principal de ce débat, à savoir la crise humanitaire à Gaza.

L'Indonésie est profondément préoccupée par l'actuelle dégradation de la situation humanitaire à Gaza, dégradation due aux agissements israéliens. Une pénurie de carburant a entraîné la fermeture de la dernière centrale électrique de la région, plongeant la zone dans l'obscurité et privant d'électricité un tiers d'une population d'1,5 million de personnes. Les hôpitaux, les stations de traitement de l'eau et l'acheminement des vivres ont été gravement touchés. La population palestinienne vit dans des conditions véritablement épouvantables et inexcusables.

Nous condamnons ce châtime collectif injuste et inhumain des Palestiniens de Gaza, qui constitue une grave violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Cela ne peut plus durer. Israël doit lever l'embargo sur le carburant et ouvrir immédiatement les postes-frontière vers Gaza. Le passage des importations et exportations et l'accès des travailleurs humanitaires sont impératifs. Il est urgent de restaurer une fourniture ininterrompue de carburant, d'électricité, de produits médicaux et de secours, de nourriture et d'eau à Gaza.

Hier, nous avons noté la décision d'Israël d'alléger le blocus pendant une journée. Nous appelons à ce que tous les points de passage soient ouverts et les embargos levés, et cela de manière permanente. Israël doit respecter les obligations qui lui incombent au titre du droit international, y compris humanitaire, et des droits de l'homme, et mettre immédiatement fin à ses pratiques et mesures illégales contre la population civile palestinienne de la bande de Gaza.

Le fardeau des Palestiniens est désormais plus lourd encore en raison de la poursuite des incursions et opérations militaires des forces d'occupation israéliennes dans Gaza. Les incursions militaires, fermetures de frontière et attaques constantes à la roquette n'apporteront pas de solution au problème central de la région. Au contraire, elles perpétueront le cycle de la violence et mineront les efforts déployés pour créer un environnement propice à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre d'Annapolis. Toutes les parties concernées sur le terrain doivent faire preuve de réserve et s'interdire toute action qui pourrait nuire à ces efforts.

Le rôle de la communauté internationale dans la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence à la population palestinienne de Gaza reste critique pour répondre aux besoins humanitaires criants de celle-ci. Nous louons sans réserve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les programmes, fonds et institutions spécialisées de l'ONU ainsi que les nombreuses organisations non gouvernementales pour le dévouement et l'engagement dont ils font preuve sans relâche dans des conditions extrêmement difficiles. Leur présence et leurs contributions coordonnées resteront cruciales dans les mois qui viennent. Israël doit garantir à l'assistance humanitaire un accès sans entrave à la population palestinienne de Gaza afin d'alléger ses souffrances.

Au-delà des préoccupations humanitaires immédiates, nous insistons sur la nécessité de trouver des moyens de soutenir l'activité économique palestinienne, notamment à Gaza, et sur l'importance de créer des conditions permettant l'application intégrale de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Cela s'avère particulièrement pertinent au vu de l'impact que les points de passage ont sur les conditions économiques, sociales et humanitaires des Palestiniens au quotidien.

Enfin, ma délégation souhaite réaffirmer son plein appui à la réalisation de la solution à deux États telle qu'envisagée par la Feuille de route et aux efforts déployés pour instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), du mandat de Madrid, du principe « terre contre paix » et de l'Initiative de paix arabe.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Pascoe pour sa présentation.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la situation à Gaza, qui connaît une évolution dramatique depuis plusieurs jours. Compte tenu de la gravité de ces événements, la France estime opportun que le Conseil de sécurité examine cette question.

Mais il nous semble en premier lieu nécessaire de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la situation à Gaza. Il est en effet indispensable d'avoir à l'esprit la perspective tracée à Annapolis par les parties elles-mêmes, qui fixe l'objectif que tous doivent poursuivre d'ici à la fin de l'année : la création d'un État palestinien démocratique, viable et vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. C'est une perspective et c'est un processus qui nous engagent tous.

La réalisation de cet objectif passe en premier lieu par un soutien au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne dans leurs négociations sur les questions substantielles, qui ont récemment commencé. Israéliens comme Palestiniens devront faire preuve d'audace et de créativité pour trouver les voies difficiles d'un règlement. Cela passe aussi par la poursuite du soutien politique et financier au Gouvernement du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Salam Fayyad afin de rendre crédible et réalisable leur vision du futur État palestinien.

Concrètement, cela signifie que le signal fort envoyé lors de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, tenue à Paris le 17 décembre, doit se traduire en actes. À Paris et depuis, les délégations de 87 pays et organisations internationales se sont engagées à fournir un montant qui atteint aujourd'hui 7,7 milliards de dollars pour soutenir la construction institutionnelle d'un État palestinien et la reprise économique dans les trois années qui viennent. Tous, États et organisations internationales, devront dorénavant délivrer l'aide promise. À défaut, le peuple palestinien ne verra pas

d'amélioration concrète de ses conditions de vie et les opposants au processus de paix se renforceront.

Nous restons pour notre part fortement engagés. Le Ministre français des affaires étrangères réunit aujourd'hui même, à Paris, les co-présidents de la Conférence de Paris, le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Tony Blair et la Commissaire européenne concernée afin d'assurer, à un niveau politique, le suivi de la Conférence du 17 décembre.

Pour en revenir à la situation à Gaza, la France souligne de manière constante l'importance que revêt le renforcement de la confiance sur le terrain. Pour que la dynamique d'Annapolis soit maintenue, il est essentiel que les populations israélienne et palestinienne puissent constater une évolution positive de leur situation, en matière de sécurité comme sur le plan économique. Pour le moment, on ne peut, hélas, qu'observer une évolution inverse.

Il appartient aux parties de remplir leur engagement à mettre en œuvre sans délai la première phase de la Feuille de route. Nous connaissons tous les termes de l'équation sur le terrain. Israël doit faire plus, s'agissant de la libération des prisonniers et de la levée des restrictions à la circulation en Cisjordanie. Israël doit cesser toute expansion des colonies et démanteler les colonies sauvages. Les Palestiniens doivent quant à eux augmenter leurs efforts s'agissant de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

C'est dans ce contexte que doivent s'analyser les événements récents qui se sont produits à Gaza. Gaza se trouve de fait, depuis juin dernier et la prise du pouvoir par le Hamas, par la violence, dans une situation de crise qui ne saurait durer et que pourrait résoudre l'établissement d'un dialogue inter-palestinien. Il faut aussi, bien entendu, que le Hamas accepte de respecter le droit à l'existence d'Israël, renonce à la violence et respecte les engagements antérieurement conclus.

La réalité sur le terrain, comme vient de nous l'expliquer en détail le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, c'est une augmentation sensible de la violence et une dégradation grave de la situation humanitaire. Cette situation est insupportable et il faut y remédier.

La France condamne les violences actuelles sous toutes leurs formes. Des centaines de roquettes se sont abattues depuis plusieurs mois sur le territoire israélien en provenance de la bande de Gaza. Nous appelons

avec la plus grande fermeté à la cessation de ces tirs. Aucun État ne saurait tolérer qu'une telle menace pèse sur sa population civile sans faire usage de son droit légitime à se défendre. Mais ce droit ne peut pas être exercé sans mesure. Les Forces de défense israéliennes doivent épargner les civils qui ont à nouveau été victimes, tués ou blessés, des opérations de ces derniers jours. Par ailleurs, la situation humanitaire, déjà dégradée dans le territoire, est devenue extrêmement préoccupante ces derniers jours.

Nous ne pouvons que déplorer vivement la décision prise par le Gouvernement israélien de mettre en œuvre le blocus de Gaza, avec pour conséquence notamment la coupure de l'alimentation en électricité. Les mesures mises en œuvre conduisent à punir collectivement l'ensemble de la population civile déjà très affectée. Ce n'est pas acceptable. La France appelle à la reprise immédiate de l'ensemble des livraisons de fioul et au maintien des services essentiels.

Avec nos partenaires de l'Union européenne et à l'instar du Secrétaire général de l'ONU, nous réitérons également notre appel pour une levée de tous les obstacles aux activités humanitaires, ce qui passe notamment par l'ouverture des points de passage pour les biens et pour les personnes. Une telle évolution, par le biais notamment de la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, est essentielle pour l'application des projets du Gouvernement palestinien dans le prolongement de la Conférence de Paris. Comme vient de le faire le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, nous appelons au respect par les parties de leurs obligations au titre du droit international, et notamment du droit international humanitaire.

Nous avons reçu le projet de déclaration présidentielle diffusé par la présidence libyenne. La France est prête à travailler à l'adoption d'un texte qui marquerait la préoccupation du Conseil à l'égard de l'ensemble de la situation. À cet égard, le texte proposé mériterait, selon nous, d'être amendé afin de prendre en compte tous les aspects de la dégradation actuelle de la situation à Gaza.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, des renseignements qu'il nous a fournis qui confirment un contexte assez préoccupant dont nous avons déjà été informés.

Je remercie également le représentant de la Palestine et le représentant d'Israël pour leurs exposés qui nous ont fourni de nouveaux éléments nous permettant de tenir un débat informé de la situation.

Les circonstances qui nous réunissent aujourd'hui sont pour nous tous un motif de tristesse et de préoccupation. Les restrictions imposées à l'accès à la bande de Gaza, l'approvisionnement insuffisant en carburant, les coupures d'électricité – de quelque importance qu'elles aient été – et les effets de tout ceci sur la population sapent les nouveaux espoirs d'un règlement pacifique et durable dans la région.

Toutes les agences de presse, un grand nombre d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs présents dans la région ont signalé la situation intenable qu'ont provoquée les récentes mesures israéliennes. Il n'appartient cependant pas au Conseil de prendre des mesures uniquement sur la base des rapports de ces personnes et de ces organisations, alors qu'il doit prêter attention aux rapports dignes de foi et aux justes évaluations de la situation que nous fournissent nos représentants. Si nous ne tenons pas compte de ceux qui sont nos yeux sur le terrain – comme nous l'avons dit il y a quelques jours à propos de l'attaque contre un convoi de l'ONU au Darfour – nous ouvririons une véritable boîte de Pandore et nous risquerions de nous retrouver dans une anarchie totale. C'est pourquoi je voudrais rappeler ici les paroles récentes de représentants éminents de l'Organisation.

Ma délégation rappelle que pas plus tard que vendredi dernier, le Secrétaire général a déclaré très clairement que la décision prise par Israël de fermer les points de passage entre Gaza et Israël qui servent au transit de l'assistance humanitaire prive la population d'approvisionnements fort nécessaires en carburant utilisé pour pomper de l'eau et produire de l'électricité pour les foyers et les hôpitaux. Après avoir demandé à Israël de ne pas prendre de mesures qui nuiraient au bien-être de la population civile de Gaza, le Secrétaire général a également déploré les actes qui affectent les communautés du sud d'Israël et a rappelé aux deux parties qu'elles devaient respecter le droit international humanitaire.

Ce même jour, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Holmes, a dit que les restrictions imposées à l'accès à la bande de Gaza étaient injustifiables et inacceptables. Après avoir signalé les conséquences désastreuses de ces actions,

M. Holmes a ajouté que, bien que les attaques lancées contre Israël depuis le territoire palestinien soient inacceptables, la réaction des autorités israéliennes était disproportionnée. Le Secrétaire général adjoint a terminé en disant clairement, et je cite, que « ce type d'action contre le peuple de Gaza ne saurait se justifier, pas même en réponse aux attaques à la roquette ».

Ce sont ces évaluations des plus hauts représentants de l'Organisation qui nous incitent à exhorter aujourd'hui le Conseil de sécurité à envoyer un message clair, tout d'abord, au Gouvernement israélien. Nous pensons que cet appel doit être direct et simple, mais nous croyons aussi qu'il importe de montrer à tous les acteurs de cette tragédie que le Conseil de sécurité a une vision juste et une compréhension exacte du non-respect, par divers protagonistes, de leurs responsabilités.

Nous assistons à un drame dont les différents acteurs ont, pour ainsi dire, des responsabilités communes mais différenciées, si je peux me permettre d'emprunter des termes qui s'appliquent habituellement à d'autres domaines d'activité de l'Organisation. Les autorités palestiniennes ont, selon nous, l'obligation de contrôler les terroristes qui opèrent depuis leur territoire. Elles ont des responsabilités dans ce drame, et leurs obligations doivent aussi être rappelées. Parallèlement, il faut appeler l'État d'Israël à respecter ses obligations au nom du droit international et en sa qualité de membre de l'Organisation.

Le Conseil de sécurité doit mener une action permanente et résolue. La présence de ce point à l'ordre du jour du Conseil depuis six décennies est, pour nous tous, un sujet de préoccupation, et cela devrait inciter à mener, comme je viens de le dire, une action permanente et résolue. Maintenant, si un règlement pacifique et durable de la situation pointe à l'horizon, le Conseil devra bien réfléchir à ses actions et privilégier celles qui pourront contribuer effectivement à une amélioration continue de la situation.

Ma délégation est également d'avis que le Conseil doit manifester clairement aujourd'hui sa volonté de protéger 860 000 civils qui vivent dans l'angoisse à Gaza. Nous recevons avec optimisme les informations selon lesquelles le Gouvernement israélien a commencé à lever certaines des restrictions qu'il a imposées à la suite de la préoccupation exprimée par la communauté internationale et d'une

autocritique opportune que ces actions ont suscité au sein même du Gouvernement israélien. Nous avons espoir et foi dans une normalisation rapide de la situation qui profitera aux progrès récents réalisés dans le processus de paix, lequel devrait mettre un terme à cette tragédie.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis d'emblée, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir organisé ce débat dont l'objectif est, comme nous le comprenons de même que l'Ambassadeur de l'Indonésie, d'évaluer la situation dans la bande de Gaza, notamment la situation humanitaire.

De même, nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants du Royaume-Uni et du Costa Rica.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui sur la situation dans la bande de Gaza sont tout simplement alarmants. Les actions du Gouvernement israélien ont poussé la situation humanitaire à Gaza au bord de la catastrophe, ce qui est injustifiable, quel que soit le point de vue. Certes, les attaques commises contre Israël depuis Gaza par des groupes armés palestiniens ne contribuent pas au processus de paix, et lui nuisent même, mais le Gouvernement israélien ne devrait pas exercer ses représailles sur une population civile innocente.

Nous comprenons et nous admettons que l'État d'Israël a le droit de se défendre; toutefois, les mesures d'autodéfense doivent être mesurées et proportionnelles à la menace. Même dans les guerres les plus acharnées, on ne saurait priver une population civile des moyens qui lui sont indispensables pour assurer sa survie, car cela risque de mettre en péril la vie de centaines d'innocents. Les actions du Gouvernement israélien violent toutes les normes humanitaires les plus fondamentales du droit international. Ces actions ne sont pas dignes d'une démocratie qui souhaite se comporter comme un partenaire juste dans le processus de paix; tout cela ne sert qu'à intensifier le conflit.

Nous prenons note de la décision d'Israël de lever partiellement le blocus imposé à Gaza, qui a débuté il y a quatre jours. Nous sommes toutefois encore très loin de pouvoir dire que la situation s'est améliorée. Notre Conseil doit appeler à la cessation de tous les actes de violence et exiger du Gouvernement israélien qu'il lève immédiatement le blocus sur l'aide humanitaire imposé à Gaza. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra espérer voir

le processus de paix continuer d'avancer au Moyen-Orient conformément aux attentes de la communauté internationale.

M^{me} Mladineo (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs et remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour l'exposé détaillé mais inquiétant que nous avons entendu.

La Croatie souscrit à la déclaration qui sera prononcée plus tard au nom de l'Union européenne, mais je voudrais tout de même faire quelques observations supplémentaires. La Croatie est devenue membre du Conseil au moment où se dessinait un nouvel espoir de parvenir à un compromis au Moyen-Orient, après les résultats prometteurs de la Conférence de paix d'Annapolis. La détermination avec laquelle les deux parties ont entamé les négociations bilatérales était rassurant. Il est donc particulièrement inquiétant de commencer l'année 2008 en tenant un débat sur le Moyen-Orient, qui a été suscité par la reprise des violences et la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain. La détérioration de la situation humanitaire et les souffrances de la population civile à Gaza nous préoccupent beaucoup. Les restrictions qui ont été récemment imposées sont d'autant plus inquiétantes qu'elles concernent une zone où quatre personnes sur cinq dépendent déjà de l'aide internationale pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Nous sommes très inquiets de l'escalade d'une violence porteuse de mort à Gaza et autour de Gaza. Nous partageons l'inquiétude exprimée par ceux qui pensent que les hostilités réduisent les chances de paix nées du processus politique, et nous demandons instamment que les deux parties mettent immédiatement fin aux hostilités. Il convient d'insister une fois de plus sur le fait que les deux parties sont tenues de respecter le droit humanitaire international, de respecter aussi la vie et le bien-être des civils. Nous craignons que les réactions et les mesures disproportionnées qui touchent la population dans son ensemble ne nuisent gravement au processus de paix.

Nous trouvons encourageante la nouvelle selon laquelle le Gouvernement israélien a décidé d'assouplir les restrictions imposées la semaine dernière à Gaza et espérons voir le nombre de points de passage ouverts augmenter et la fourniture des services de base se poursuivre. Cela dit, permettez-moi d'insister sur le fait que nous reconnaissons les préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël ainsi que son droit à la

légitime défense, et nous appelons à la cessation immédiate des tirs de roquettes et des attaques par des tireurs isolés sur le sol israélien.

Nous pensons que les progrès que nous réaliserons dans le processus politique et diplomatique seront indissolublement liés à des améliorations tangibles sur le terrain. L'impression de vulnérabilité causée par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, aggravée par la dernière crise, est dangereusement déstabilisante, tout comme les tirs de roquettes continus visant le territoire israélien. Nous appelons donc toutes les parties à agir avec prudence et retenue et à donner suite aux engagements souscrits à la Conférence d'Annapolis, en particulier à continuer à négocier de bonne foi, tout en mettant en œuvre les obligations figurant dans la première phase de la feuille de route.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé, ainsi que l'ONU pour son appui continu à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Les États-Unis partagent les préoccupations manifestées par la communauté internationale concernant la situation très difficile que connaît actuellement la bande de Gaza et le sort du peuple palestinien, qui mérite toute notre attention. Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue l'origine de la situation ni l'objectif que nous visons, à savoir une bande de Gaza qui fasse partie intégrante d'un futur État palestinien.

Je souhaite dire clairement que les États-Unis n'abandonneront pas la population de Gaza. Nous continuerons à lui fournir une aide humanitaire pour satisfaire les besoins fondamentaux des habitants de Gaza. Nous sommes toutefois convaincus que la situation actuelle découle des politiques et actions du Hamas, en particulier de la pluie incessante de roquettes qui s'abat sur le sud d'Israël malgré le retrait complet d'Israël en 2005. Hamas est donc responsable en premier lieu de la situation actuelle.

Les États-Unis condamnent dans les termes les plus vifs les tirs de roquettes et de mortier contre Israël depuis Gaza par des groupes terroristes. Ces attaques contre des civils israéliens innocents doivent cesser. Nous attendons du Gouvernement israélien qu'il prenne toutes les mesures possibles pour éviter de faire des victimes civiles et minimiser l'impact sur les civils innocents à Gaza lorsqu'il répond à ces attaques.

Le Gouvernement israélien a déclaré qu'il ne laisserait pas une crise humanitaire se développer à Gaza et affirmé qu'il garantirait l'acheminement continu des articles humanitaires afin de continuer de répondre aux besoins fondamentaux des habitants de Gaza. Les Israéliens ont dit qu'ils comprenaient qu'il était nécessaire de permettre l'acheminement du carburant et de l'électricité à Gaza. Dans nos discussions officieuses avec les dirigeants israéliens, nous avons insisté sur l'importance d'éviter une crise humanitaire à Gaza. Nous ne voulons pas voir souffrir les habitants innocents de Gaza. Nous estimons également que l'idée du Premier Ministre Salam Fayyad de renforcer le rôle de l'Autorité palestinienne aux postes frontière mérite d'être examinée.

Le Hamas, qui s'est violemment emparé du pouvoir en juin, cherche à exploiter la situation actuelle, une situation dont il est l'artisan. Le Conseil ne doit pas tomber dans ce piège. Si le Hamas se souciait plus du bien-être et de l'avenir des habitants de Gaza que de ses propres visées politiques, il mettrait fin aux tirs de roquettes visant Israël et céderait le contrôle illégitime qu'il exerce sur Gaza à l'Autorité palestinienne, placée sous la direction du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad.

Nous nous réjouissons de voir un jour Gaza réuni à la Cisjordanie sous le contrôle légitime et responsable de l'Autorité palestinienne. En attendant, la communauté internationale doit centrer ses efforts sur l'appui à apporter aux dirigeants légitimes de l'Autorité palestinienne, à savoir le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad.

La violence ne permettra jamais de concrétiser les aspirations à la paix et à la sécurité des peuples israélien et palestinien. Seuls la négociation et des moyens pacifiques pourront apporter un avenir meilleur aux deux peuples. C'est pourquoi le Président Bush vient d'effectuer une visite au Moyen-Orient, afin de réaffirmer l'appui des États-Unis à un règlement de paix négocié.

Tout en traitant de la situation actuelle à Gaza, nous devons impérativement ne pas perdre de vue notre objectif à long terme de créer un État palestinien qui soit démocratique, d'un seul tenant, indépendant et viable. Atteindre cet objectif est si important pour les États-Unis que nous y avons consacré des moyens politiques considérables. Outre les efforts personnels déployés par le Président Bush et la Secrétaire d'État Rice, le Président a nommé le général William Fraser

pour surveiller et faciliter les progrès dans la mise en œuvre de la Feuille de route, le général Keith Dayton pour aider les Palestiniens à professionnaliser leurs forces de sécurité, et le général Jim Jones pour travailler avec les parties et les partenaires régionaux à l'élaboration d'un concept de sécurité pour le futur État palestinien.

Nous estimons que les efforts pour établir la paix entre Israël et les Palestiniens doivent progresser sur les quatre plans suivants. Premièrement, les deux parties doivent honorer les engagements qu'elles ont contractés au titre de la Feuille de route, ainsi qu'elles l'ont réaffirmé à Annapolis. Pour les Israéliens, cela implique de mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement et de démanteler les avant-postes illégaux. Pour les Palestiniens, cela implique de combattre les terroristes et de démanteler leurs infrastructures.

Deuxièmement, les Palestiniens doivent pouvoir rebâtir leur économie et se doter des institutions politiques et sécuritaires nécessaires avec l'aide d'Israël et de la communauté internationale. Le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, enregistre actuellement d'importants progrès sur le front de la réforme économique et de l'édification des institutions palestiniennes et il a instauré de bonnes relations de travail avec le Premier Ministre Fayyad et le Ministre israélien de la défense, M. Barak.

Le troisième plan sur lequel des progrès sont nécessaires est le volet international. La communauté internationale a montré, aussi bien à Paris qu'à Annapolis, qu'elle appuie pleinement cet effort. Les États-Unis apprécient l'Initiative de paix arabe et ils sont convaincus que les États arabes qui sont attachés à la paix dans la région devraient tendre la main à Israël.

Enfin, les négociations bilatérales entre les parties sont essentielles pour parvenir à un règlement de paix qui mettrait fin à l'occupation commencée en 1967. La seule manière de pouvoir compter sur une paix durable est que les deux parties s'entendent sur des choix difficiles et les respectent, de manière à instaurer la confiance. Les États-Unis sont convaincus que le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert opéreront ces choix, parce qu'ils savent tous deux que la démocratie est fondamentale pour créer un climat de sécurité et de stabilité. Nous espérons que leurs équipes négocieront sérieusement et qu'elles aborderont toutes les questions centrales, aussi difficiles soient-elles.

Il est important de préserver l'élan qui a été imprimé en novembre à Annapolis en faveur d'un règlement prévoyant deux États et de faire fond sur la conférence des donateurs qui a eu lieu à Paris en décembre. Nous restons attachés à la création d'un État palestinien. L'existence d'un État palestinien renforcera la stabilité au Moyen-Orient et contribuera à la sécurité du peuple israélien. En outre, comme le Président Bush l'a déclaré, il est grand temps que soit créé un État palestinien. Le peuple palestinien le mérite.

Nous savons que les membres du Conseil partagent également cette vision. Nous comptons sur leur soutien alors que nous continuons d'œuvrer à l'avènement d'un avenir meilleur pour les Palestiniens, les Israéliens et tous les peuples du Moyen-Orient.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de la convocation de la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité, organisée à la demande de la Ligue des États arabes. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

Nous regrettons de constater qu'au moment où les Israéliens et les Palestiniens commencent à négocier sur la question fondamentale du statut final, la situation sécuritaire et humanitaire en Palestine, et notamment dans la bande de Gaza, continue de se détériorer. Les affrontements et les heurts entre l'armée israélienne et des éléments palestiniens armés ont fait de nombreuses victimes dans chaque camp, dont un grand nombre de civils innocents. Le blocus total qu'Israël impose à Gaza depuis vendredi dernier a entraîné des pénuries de denrées alimentaires, d'eau potable, de carburant, d'électricité et d'autres produits de première nécessité, aggravant encore la situation humanitaire à Gaza.

Cette situation inquiète profondément la Chine. Les conditions dans lesquelles vivent actuellement les 1,5 million d'habitants de Gaza sont inacceptables. La communauté internationale doit prendre immédiatement des mesures pour empêcher toute nouvelle dégradation de la situation. À titre de première mesure pour atténuer la crise humanitaire, nous demandons instamment à Israël de mettre immédiatement fin à toutes ses opérations militaires à Gaza, de lever le blocus et de rouvrir tous les points de passage de manière à permettre la livraison de fournitures humanitaires à Gaza. En outre, la communauté internationale devrait fournir une nouvelle aide humanitaire à la Palestine.

Veiller à ce que les besoins humanitaires fondamentaux des Palestiniens soient satisfaits de manière à ce qu'ils puissent vivre à l'abri de la peur et de la misère et dans la dignité est à la fois l'objectif ultime de la paix et la manière fondamentale d'y parvenir. Alors que la communauté internationale nourrit de grands espoirs à l'égard du processus entamé lors de la Conférence d'Annapolis, les Palestiniens de Gaza, eux, ne comptent plus que les souffrances de plus en plus grandes qu'ils endurent quotidiennement et non les dividendes de la paix. Comment pouvons-nous attendre d'eux qu'ils aient confiance dans le processus de paix et qu'ils le soutiennent?

Nous comprenons les préoccupations sécuritaires d'Israël et nous rejetons toutes les attaques qui prennent pour cible les civils israéliens innocents. Toutefois, l'histoire vient de montrer une fois de plus que répondre à la violence par la violence et imposer un châtement collectif n'apporte à personne la sécurité et ne contribue nullement à régler les problèmes. Au contraire, cela ne fait qu'aggraver les affrontements et renforcer la méfiance qui règne entre les deux parties, ce qui, en retour, n'apportera que davantage de souffrances aux deux peuples. Si le conflit armé entre les deux parties venait à se poursuivre, les chances de voir Israël et la Palestine, deux États indépendants, vivre côte-à-côté seraient de plus en plus ténues.

À ce stade, les efforts pour parvenir à la paix au Moyen-Orient font face à la fois à de nouvelles perspectives et à des défis complexes. Si nous voulons faire en sorte que l'année 2008 soit placée sous le signe de l'espoir pour les peuples palestinien et israélien, il faut impérativement que les deux parties consentent des efforts pour surmonter les difficultés et les obstacles qui se trouvent sur la voie de la paix. La crise qui sévit actuellement à Gaza est devenue un véritable défi. L'efficacité avec laquelle elle sera gérée et résolue aura une incidence significative sur les perspectives des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël.

À cette fin, la communauté internationale devrait intensifier ses efforts diplomatiques et veiller à ce que les dispositions du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève de 1949, soient respectées au Moyen-Orient. Elle doit exhorter la Palestine et Israël à faire preuve de retenue et à éviter toute action qui pourrait aggraver la situation. Dans le même temps, des initiatives parallèles devraient être menées pour restaurer la stabilité dans la bande de Gaza et trouver une solution à long terme permettant d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain.

Une fois encore, nous demandons aux parties concernées d'agir dans l'intérêt supérieur du processus de paix au Moyen-Orient et de prendre des mesures pour régler la crise. Nous leur demandons également de rejeter toutes les tentatives d'ingérence, de parvenir à un consensus interne et de faire avancer le processus de négociation. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit se tenir prête à tout moment à fournir toute aide utile.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais tout d'abord, comme d'autres avant moi l'ont fait, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé. Ma délégation s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de la Slovaquie au nom de l'Union européenne.

La situation dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, situation indissociable de la question israélo-palestinienne dans son ensemble, ne peut laisser ma délégation indifférente. Comme l'Union européenne, la Belgique a exprimé à plusieurs reprises sa profonde inquiétude en réaction à l'explosion de violence de ces derniers jours. La Belgique condamne les tirs de roquettes répétés à partir de Gaza et touchant Israël. Tout en reconnaissant le droit d'Israël de veiller à sa sécurité et à celle de ses citoyens, la Belgique estime néanmoins que toute riposte israélienne doit respecter les principes de proportionnalité et de distinction, qui sont au cœur du droit humanitaire. La Belgique déplore le trop grand nombre de civils qui, de part et d'autre, sont les victimes d'une violence non maîtrisée. Elle appelle dès lors les deux parties à une retenue maximale.

La situation humanitaire de la population palestinienne dans la bande de Gaza est très grave et découle directement de l'escalade de la violence. Mais il serait malhonnête de vouloir imputer la responsabilité de cette situation humanitaire à une seule partie. Les tirs de roquettes contre les civils israéliens doivent être condamnés sans réserve; mais, ces tirs ne justifient aucunement un blocus de la bande de Gaza, prenant en otage une population civile qui se trouve déjà dans une situation d'urgence humanitaire et sanitaire.

Protéger les civils et les assister est une obligation qui incombe à tous les membres de la communauté internationale. Nous appelons les autorités israéliennes à lever complètement les mesures restrictives, afin que l'approvisionnement en nourriture, médicaments et fioul puisse reprendre normalement et pour que l'Office de secours et de

travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les autres agences onusiennes et les autres acteurs humanitaires puissent continuer leur travail.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les violences dans la bande de Gaza et ses environs ne peuvent être séparées de la question israélo-palestinienne, qui est au cœur de nos préoccupations diplomatiques. Le processus de paix vient d'être relancé à Annapolis. Il vise à instaurer un État palestinien indépendant, souverain et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues de tous. Les parties au conflit, Palestiniens et Israéliens, se sont investies dans ce processus, tout comme les pays arabes. Notre devoir aujourd'hui, à titre individuel et en tant que membre responsable de la communauté internationale, est de tout faire pour préserver l'intégrité de ce processus et, ce faisant, les espoirs qu'il a suscités auprès des populations israéliennes et palestiniennes, trop longtemps éprouvées par une impasse de plusieurs décennies déjà. Cet espoir de paix ne peut pas être pris en otage par une escalade incontrôlée de la violence.

Les événements inquiétants de ces derniers jours nous ont ramenés dans une situation à laquelle le processus de paix au Moyen-Orient ne nous a que trop habitués. Deux mois après la rencontre d'Annapolis et un mois après la Conférence de Paris, ma délégation se refuse cependant à croire que la dichotomie née entre le processus diplomatique et la situation sur le terrain puisse compromettre les espoirs légitimement suscités par l'engagement conjoint des parties et de la communauté internationale.

L'attention urgente requise par la situation dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël ne doit pas nous faire oublier les signes concrets qui traduisent l'engagement continu du Président Abbas et du Premier Ministre Olmert. Au-delà de leurs rencontres régulières et des négociations des experts, on peut se réjouir de l'ouverture, la semaine dernière, d'un dialogue entre la Ministre Livni et le négociateur en chef, M. Ahmed Korei, qui porte sur les questions au cœur du statut final.

Le temps est venu de mettre effectivement en œuvre les engagements pris, à commencer par ceux de la Feuille de route, tant du côté palestinien, en matière de sécurité, que du côté israélien, ce qui implique notamment une cessation totale des activités de colonisation, y compris dans Jérusalem-Est. Plus que

jamais, la communauté internationale doit regarder vers l'avenir et s'engager de manière décidée avec les parties. C'est le chemin sur lequel la Belgique s'est engagée avec ses partenaires européens et les membres du Quatuor. À la lumière de l'Initiative de paix arabe et de l'appui exprimé au processus d'Annapolis, nous sommes convaincus que les pays arabes feront de même.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La tenue de la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité est nécessaire et opportune pour réagir à la situation d'urgence humanitaire dans la bande de Gaza occupée. Je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés en votre qualité de Président du Conseil pour permettre la tenue de la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé, ainsi que les représentants de la Palestine et d'Israël, qui ont exposé leurs points de vue sur la question.

Étant donné que la présente séance est convoquée en réaction à la situation d'urgence humanitaire dans la bande de Gaza, je limiterai ma déclaration à cette question précise. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza occupée, question qui préoccupe sérieusement et depuis longtemps la communauté internationale, l'ONU et le Conseil, n'a cessé d'empirer depuis la récente escalade de la campagne militaire menée par la puissance occupante contre la population civile palestinienne qui vit à Gaza. Elle a causé la mort de dizaines d'innocents, parmi lesquels des femmes et des enfants, et a fait plusieurs dizaines de blessés.

Les mesures prises par Israël au cours des derniers jours, telles que le bouclage renforcé du territoire palestinien occupé par la fermeture de tous les points de passage, empêchant l'acheminement de vivres, provoquant une réduction supplémentaire des réserves de combustible et supprimant même complètement la fourniture de combustible à la principale centrale électrique de Gaza, ont précipité la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza occupée. Comme le représentant de la Palestine l'a signalé, ces mesures de punition collective portent déjà préjudice à la population sur le terrain, qui doit vivre dans l'obscurité, sans chauffage, parce que les approvisionnements en électricité et en combustible

sont suspendus. Fait plus grave, l'arrêt des générateurs dans les hôpitaux en raison de la suspension des approvisionnements en combustible met en péril la vie des malades et pourrait porter atteinte à la santé de la population civile.

Les États Membres insistent toujours sur le fait que toute solution au problème israélo-palestinien doit donner l'assurance non seulement que le droit du peuple palestinien de créer son propre État indépendant sera respecté, mais aussi que sera garantie la sécurité d'Israël, État avec lequel le Viet Nam a établi et maintenu des relations normales. Cela étant, nous estimons que rien, pas même la sécurité ou tout autre prétexte que ce soit, ne peut justifier les actes entrepris par les autorités israéliennes contre les civils palestiniens, tout comme rien ne peut justifier tout acte expressément dirigé contre des civils innocents de quelque pays que ce soit. Ces actes, qui constituent des violations du droit international, y compris le droit international en matière de droits de l'homme et le droit international humanitaire, ne causent pas seulement d'innombrables souffrances à la population sur le terrain; ils sapent également le processus de paix au Moyen-Orient qui avait retrouvé un nouveau souffle suite à l'Initiative de paix arabe et aux Conférences d'Annapolis et de Paris.

Le Viet Nam s'associe à d'autres pays pour prier Israël de répondre à la demande du Secrétaire général et de la communauté internationale de mettre immédiatement un terme à ces mesures, d'ouvrir les postes-frontière, de rétablir l'approvisionnement normal de carburant, de médicaments et de vivres et de veiller au passage sans entrave de l'aide humanitaire aux Palestiniens de la bande de Gaza occupée, pour soulager la population civile palestinienne qui y endure des souffrances d'une ampleur sans précédent et pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous appelons la communauté internationale, les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales à fournir aux Palestiniens de la bande de Gaza occupée l'aide d'urgence et humanitaire dont ils ont besoin pour les aider à surmonter cette crise humanitaire. Pour sa part, le Viet Nam, comme à son habitude, se tient prêt à contribuer à l'action collective de la communauté internationale. Nous appuyons toute action opportune du Conseil de sécurité qui adoptera une déclaration présidentielle sur la question, et nous nous y associerons. Nous attendons avec intérêt de travailler de manière constructive avec les autres membres du Conseil dans l'intention

d'adopter cette déclaration sur la base du projet de texte déjà distribué.

Le Président (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

En premier lieu, je voudrais remercier M. Pascoe de l'exposé qu'il a prononcé ce matin au Conseil.

Comme l'a indiqué le Représentant permanent de la Palestine, depuis la fin de la Conférence d'Annapolis, il y a quelques semaines à peine, les autorités israéliennes d'occupation ont intensifié leurs attaques contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, Israël tue, intimide, terrorise et provoque la famine. À quoi vise cette claire escalade immédiatement après la Conférence d'Annapolis? Il n'est pas nécessaire d'être un génie ni de réfléchir très longtemps pour répondre à cette question. Malheureusement, les actions d'Israël ne sont pas nouvelles, tout comme son mépris du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et son recours aux punitions collectives. Il me semble que nous convenons tous que le comportement d'Israël est systématique. Mais, parfois, notre mémoire peut s'avérer très sélective. Il est inimaginable qu'une puissance occupante prive un million et demi de personnes vivant sur un territoire minuscule de la liberté de mouvement et l'empêche même de satisfaire ses besoins fondamentaux – d'avoir accès à des vivres, des médicaments et du carburant – quelle que soit la source dont les produits proviennent, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui n'a pas pu livrer ses fournitures.

Entre temps, Israël poursuit ses attaques militaires, avec les armes les plus modernes et mortelles qui soient. Les principales victimes sont des civils, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées. Il est véritablement malheureux et regrettable que le représentant d'Israël ait tenté d'insinuer ce matin qu'Israël punissait les Palestiniens d'avoir élu un mouvement palestinien en particulier plutôt qu'un autre.

Je commence à me demander comment décrire cette situation. Comment qualifier la mesure qui consiste à entraver l'accès d'un million et demi de personnes à la nourriture, aux médicaments, au carburant, à l'empêcher de circuler et d'accéder à

d'autres produits indispensables? Les membres peuvent voir de leurs yeux ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, et ils ont entendu les déclarations des responsables sur le terrain, comme l'Ambassadeur Urbina nous l'a rappelé. Comme la Commissaire générale de l'UNRWA, Karen Koning AbuZayd, l'a dit, nous sommes extrêmement préoccupés et ressentons une vive crainte vis-à-vis de la situation qui règne sur le terrain. La Commissaire générale a également indiqué que plus de 600 000 Palestiniens vivant dans la ville de Gaza sont actuellement plongés dans l'obscurité la plus complète. Les boulangeries ont fermé et les groupes électrogènes des hôpitaux ne fonctionnent plus. M. Pascoe nous l'a également confirmé ce matin. Cet appel désespéré a ensuite rappelé que Gaza ne peut pas vivre uniquement de convois de vivres; préserver la dignité humaine de ses habitants est essentiel. La dignité de l'être humain n'évoque-t-elle rien au Conseil de sécurité?

Nous ne pensons pas que ces pratiques qui visent des civils puissent être justifiées par quelque prétexte que ce soit ou mises sur le même plan que tout autre acte. En raison des bouclages injustes, la situation humanitaire de Gaza ne s'était jamais détériorée à ce point. Des civils, dont des enfants, sont tués et des malades meurent parce que la puissance occupante empêche les patients et le personnel soignant d'atteindre les hôpitaux, et fait obstacle à la livraison de médicaments. Certains affrontent même la mort par inanition parce qu'ils ne parviennent plus à se procurer de la nourriture. Les gens vivent dans l'obscurité. La plus grande partie de la bande Gaza est submergée par les eaux usées, car la station de pompage ne peut plus fonctionner à cause du manque de carburant, dû lui-même au bouclage de tous les points de passage à Gaza. Cette situation s'explique par le fait que la puissance occupante a décidé de cataloguer Gaza « entité ennemie ». C'est un fait sans précédent. Jamais dans l'histoire un occupant avait fait une telle déclaration.

La situation humanitaire qui règne désormais dans Gaza occupée est telle que le Conseil de sécurité doit de toute urgence y assumer sa responsabilité. Rappelons-nous les événements survenus ailleurs par le passé suite à l'inaction du Conseil. Faut-il que je le rappelle? Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité que lui confère la Charte. Il doit de toute urgence prendre des dispositions pour protéger la population civile de Gaza contre les tentatives de génocide de la puissance occupante. Je suis désolé, je

ne trouve aucun autre mot pour décrire ce qui se déroule là-bas. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures urgentes pour lever le siège de Gaza immédiatement, avant qu'il ne soit trop tard.

Les membres n'ont-ils pas entendu le nouvel appel lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a déclaré que, si les choses restaient en l'état, il serait contraint, dans deux jours, de suspendre la distribution du ravitaillement dont 900 000 Palestiniens dépendent totalement? Même d'un point de vue moral, le Conseil ne peut laisser le champ libre aux Israéliens, qui ouvrent et ferment les points de passage selon leur bon vouloir, autorisant un jour le passage d'un convoi de carburant pour l'interdire le lendemain. Le Conseil doit contraindre la puissance occupante à respecter le droit international en commençant par mettre un terme à ses politiques de siège et de bouclage.

Je rappelle au Conseil que nous sommes saisis d'un projet de déclaration présidentielle qui met l'accent sur l'aspect humanitaire de la situation, en réaction aux préoccupations que certains membres ont exprimées lors des consultations d'hier. J'espère que ce projet fera l'objet d'un appui suffisant.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Sallam (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom du Groupe des États arabes, de vous transmettre à vous-même et à votre pays frère nos plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil durant le mois en cours. Nous sommes convaincus que vous saurez guider les travaux du Conseil avec talent et sagesse. Nous félicitons également votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Italie, de la sagesse et du brio avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier. Au nom du Groupe des États arabes, nous félicitons les nouveaux membres du Conseil de sécurité et leur souhaitons plein succès dans leurs efforts. De même, le Groupe des États arabes vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir exaucé si promptement la demande qui vous a été faite de réunir d'urgence le Conseil de sécurité afin d'examiner la tournure prise par les événements dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

En ce moment même, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, des crimes de guerre sont perpétrés contre les civils palestiniens par Israël, puissance occupante, qui, malgré tous les efforts visant à rétablir la paix, continue de commettre des crimes contre les Palestiniens et de violer au grand jour leurs droits fondamentaux. J'affirme d'ailleurs que, malgré tous les efforts, la puissance occupante a, au cours des 10 derniers jours, tué 40 Palestiniens au moins, dont sept enfants. Intensifiant une nouvelle fois leurs opérations, les forces israéliennes d'occupation ont, le 15 janvier 2008, lancé une attaque de grande envergure contre des quartiers résidentiels de Gaza, plus précisément dans les districts de Zeitoun et de Sajaayin. Les forces d'occupation ont envahi le secteur à bord de véhicules blindés, de chars et de bulldozers et sous la couverture aérienne d'avions et d'hélicoptères militaires.

La puissance occupante devrait s'efforcer d'apaiser la situation et de prendre des mesures de confiance pour soutenir la reprise des pourparlers directs entre les Palestiniens et les Israéliens. Au lieu de cela, ses actes d'agression illégaux empoisonnent l'atmosphère, sapent les efforts de paix et entretiennent le cycle de la violence dont nos peuples pâtissent depuis bien trop longtemps. L'agression actuelle contre Gaza fait douter du sérieux des négociations israélo-palestiniennes qui ont été engagées à la Conférence d'Annapolis. Ces négociations visent, en dernier ressort, à obtenir la fin de l'occupation et la restitution des territoires palestiniens. Comme je l'ai dit, les doutes dont font actuellement l'objet ces négociations résultent des derniers événements survenus à Gaza.

Nous demandons l'arrêt immédiat de l'agression israélienne contre la bande de Gaza et la Cisjordanie ainsi que la levée du siège tenu dans les territoires palestiniens. Nous demandons également la réouverture des postes-frontières afin de permettre l'acheminement de l'aide internationale humanitaire d'urgence, que la puissance occupante empêche d'atteindre les secteurs touchés. Les coupures d'électricité et de gaz ont causé un drame humanitaire et détérioré les conditions de vie à un point tel que même les hôpitaux, les cliniques et les centres de distribution de l'aide humanitaire ne sont plus en mesure de fournir les secours de base.

Tout cela résulte du fait que le Gouvernement israélien considère la bande de Gaza comme une entité hostile. Le Gouvernement israélien agit en violation des principes du droit international, au regard desquels les actes de ce gouvernement sont illégaux et illégitimes. Les États arabes prient instamment le Conseil de sécurité, à l'occasion de cette réunion d'urgence, d'assumer ses responsabilités juridiques, politiques et humanitaires en faisant cesser les actes d'agression qui bafouent les droits humains les plus élémentaires et vont à l'encontre des attentes et des positions des pays coparrainant le processus de paix. Nous demandons l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes d'agression commis par Israël dans la bande de Gaza afin d'y mettre un terme. Ces crimes contreviennent à la légitimité internationale ainsi qu'aux normes et aux principes du droit international humanitaire. Nous demandons également que le Quatuor agisse promptement, comme il est tenu de le faire, face aux événements qui se déroulent dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour obtenir un règlement pacifique, juste et global fondé sur les accords légitimes du point de vue international : les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et 1397 (2002), les principes de la terre contre la paix, l'Initiative de paix arabe et le mandat de Madrid. Toutes les obligations qui sont définies dans la Feuille de route entérinée par le Conseil de sécurité à travers sa résolution 1515 (2003) doivent être honorées afin de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et des autres territoires arabes qui dure depuis 1967 et, ainsi, de créer un État palestinien indépendant, souverain et viable ayant Jérusalem-Est pour capitale. Il importe également de trouver une solution judicieuse au sort de réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, afin qu'une paix juste, globale et durable puisse régner entre tous les peuples et tous les États du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour cette séance. Avec l'assentiment du Conseil, je suspendrai la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.